

# COMMUNE DE WALFERDANGE

## AVIS

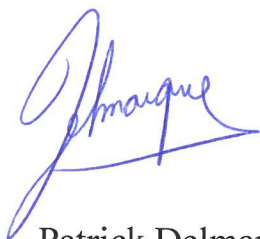
Conformément aux articles 30 et 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rue des Prés – Phase 2 » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des fonds sis à Helmsange, au lieu-dit « Am Stengber », présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils LUXPLAN S.A. pour le compte de la société Alpina Immobilière S.à r.l., et visant le regroupement de deux lots pour la création d'un seul lot, en vue d'y aménager une maison unifamiliale isolée.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 11 juillet 2022 au 10 août 2022 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 8 juillet 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber